Saint-Léger
en Gaume

N° 138

Septembre 2020

Bulletin d'informations communales









Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Côtés Arômes
Thé - Vin - Bière - Bio
Rue du 5 Septembre 15a
6747 Saint-Léger
0495/27.85.32
cotesaromes@gmail.com

ALN
LOCATION
MACHINES
OUTILLAGES
PARTICULIERS & PROFESSIONNELS
+32 (0)63 388 011
info@alnlocation.be
www.alnlocation.be
Hamawé,1 • B-6760 Ethe
Du lundi au jeudi : 7h30-12h & 13h-17h30
Vendredi : 7h30-12h & 13h-18h
Samedi : 8h-12h & 16h30-17h30

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

SCHMIDT
MARCHE-EN-FAMENNE
Parce que vous n'êtes pas comme tout le monde.
CUISINES | BAINS | RANGEMENTS | PLACARDS
BIBLIOTHÈQUES | DRESSINGS | SUR MESURE
Tél. 084/62 00 80
welcome@schmidt-marche.be
Zoning de la Pirire ◆ Rue du Parc Industriel 30
(Proche du Décathlon)
> www.homedesign.schmidt

Table des matières

Vie communale

Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
Kids-ID : rappel 4
Vente publique de bois 4
Noces d'Or : erratum 5
Don d'organes : nouvelle procédure 5

Vie sociale

Formations du Parc Naturel de Gaume 5

Vie sportive

Epreuves cyclistes : nouvelle réglementation 6
3 villages pour la Vie 6
Danse africaine avec percussion live 7
Cours de Yoga 8

Vie touristique

Bilan de la saison estivale 8
Fête du miel 2020 : annulation 9
Le Goût de la Gaume 9

Petite enfance, jeunesse et enseignement

Plaine d'été 2020 10
Remise des CEB 10
Activités extrascolaires 14
L'Accueil EXTRA...scolaire 15

Chronique léodégarienne 15

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Durant ces deux derniers mois, au grand dam de nos associations et de leurs dirigeants, aucune des manifestations qui faisaient la fierté de notre commune n'a été organisée.
Nul ne sait lorsque nous reviendrons à une vie… sans contraintes.
Il faut rester très vigilant et respecter scrupuleusement les règles en vigueur.
Mieux ces mesures seront respectées par tous, plus vite nous reviendrons à une situation normale.

En parlant de contraintes, cela fait deux années que notre région est impactée par la peste porcine (PPA). Mais bonne nouvelle, la ministre responsable de la forêt a pris un nouvel arrêté qui assouplit les restrictions concernant les travaux forestiers.
Ce nouvel arrêté ministériel se trouve sur notre site Internet, je vous invite à le consulter.
Je vous en rappelle les principaux changements :

La circulation en forêt est autorisée sur les chemins et sentiers uniquement entre le lever et le coucher du soleil, ceci afin d'éviter tout accident. Ce détail est très important, car les chasseurs sont autorisés à se poster entre l'heure officielle du coucher et l'heure officielle du lever de soleil.

L'exploitation de bois de chauffage par les particuliers est autorisée avec l'accord du DNF.
La vigilance reste toutefois de mise : la lutte contre la peste porcine africaine doit se poursuivre.
En résumé, si la maladie n'est pas encore totalement éradiquée, elle est maîtrisée et des signaux positifs indiquent une prochaine sortie de crise.

Le parallèle entre ces deux crises qui sont bien sûr totalement différentes prouve qu'en se contraignant à respecter strictement les consignes en vigueur on peut en venir à bout, mais cela peut prendre du temps.

Gardons espoir et je vous souhaite une bonne lecture et pour nos enfants, une bonne rentrée.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI		FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT				
MARDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT				
MERCREDI		FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT				
JEUDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT				
VENDREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT				
SAMEDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT								
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
6747 Saint-Léger

Tél. : +32 (0) 63/23.92.94
Fax : +32 (0) 63/23.95.82

www.saint-leger.be
contact@saint-leger.be
Commune de Saint-Léger

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@saint-leger.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@saint-leger.be.**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
Fermé	19h-23h30	Fermé	19h-23h30	20h-23h (un vendredi sur deux)	Fermé

Rappel concernant les Kids-ID

Il n'est pas rare que l'on nous demande au guichet pourquoi nous n'avons pas envoyé de convocation alors que la Kids-ID d'un enfant est périmée.

À l'inverse des cartes d'identité électroniques pour les personnes de plus de 12 ans, qui elles sont obligatoires, nous ne sommes pas tenus d'envoyer des convocations ou des rappels afin que le document d'identité de l'enfant de moins de 12 ans soit renouvelé.

La Kids-ID n'est obligatoire que lorsque l'enfant quitte le territoire belge. Dès lors, si votre enfant est amené à quitter la Belgique, n'oubliez pas de vérifier la validité du document de votre enfant. La procédure est de 10 à 15 jours pour l'obtention d'un nouveau document.



Vente publique de bois par soumissions

À la requête des communes d'Arlon, Attert, Aubange, Étalle, Messancy & Saint-Léger.

Il sera procédé à la **vente publique PAR SOUMISSIONS des coupes de bois de l'exercice 2021, certifiées PEFC**

Le lundi 21 septembre 2020 à 9h30 au complexe sportif à Saint-Léger (rue du Stade, 1) - Sous réserve de nouvelles mesures Covid-19

La vente concerne 26 lots pour un total de 16.872 m³ :

- 8.239 m³ de hêtre,
- 3.264 m³ de chêne,
- 1.131 m³ de feuillus divers,
- 3.539 m³ de douglas,
- 100 m³ d'épicéa,
- 355 m³ de pin sylvestre,
- 137 m³ d'Abies Grandis,
- 107 m³ de Tsuga.

Ouverture des soumissions par groupes de lots - Dépôt possible avant chaque groupe de lots

Renseignements et catalogues :

Cantonnement DNF d'Arlon
Place Didier 45
6700 Arlon
Tél. : 063/58.91.51 - Fax : 063/58.91.55
arlon.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Noces d'Or 2020 – Erratum



Dans la précédente édition de notre bulletin communal, nous vous annoncions la date à laquelle la cérémonie des noces d'Or sera célébrée.

Il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans cet article et nous tenions à la rectifier.

Dès lors, la cérémonie se déroulera le **dimanche 11 octobre 2020** au complexe sportif de Saint-Léger.

Don d'organes – Nouvelle procédure

Depuis le 1er juillet, une nouvelle procédure existe en ce qui concerne le don d'organes.

- Remplissez le formulaire de déclaration, vous pourrez l'obtenir au guichet ou sur le site internet de la commune (sur la page d'accueil, « Formulaires à télécharger » et cliquez sur « Dernières volontés »).
- Rendez-vous auprès de votre administration communale pour l'enregistrement, en téléphonant au préalable à Danielle BOUVY ou Laurence DAUW au 063/23.92.94.
- Vous pouvez également enregistrer votre volonté :
 - En ligne via www.masanté.be (un lecteur de carte d'identité et le code PIN de celle-ci vous seront nécessaires).
 - Chez votre médecin généraliste.

Pour en savoir plus :

- www.health.belgium.be
- www.afmps.be

VIE SOCIALE



Les formations du Parc Naturel de Gaume

Le Guichet de l'Associatif
SERVICE & CONSEIL POUR LES ASSOCIATIONS

CALENDRIER DES FORMATIONS
2020 - 2021

22 SEPTEMBRE 2020 \|	ENTRETIEN D'ÉVALUATION : "COMMENT CONSTRUIRE DES ENTRETIENS D'ÉVALUATION EFFICACES
13 OCTOBRE 2020 \|	RGPD : LES GRANDES QUESTIONS POUR LES PETITES ASSOCIATIONS
17 NOVEMBRE 2020 \|	ATELIER STATUTS SUITE CSA
12 JANVIER 2021 \|	LE STATUT ET LES INDEMNITÉS DES BÉNÉVOLES
23 FÉVRIER 2021 \|	LA COMPTABILITÉ EN PARTIE SIMPLE
30 MARS 2021 \|	BONNE PRATIQUE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 AVRIL 2021 \|	LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
18 MAI 2021 \|	LE RÔLE ET LA RESPONSABILITÉ DU TRÉSORIER

LES FORMATIONS SONT DONNÉES LES MARDIS DE 14H À 17H.

PLUS D'INFORMATIONS
WWW.PARC-NATUREL-GAUME.BE/GUICHETDELASSOCIATIF

GUICHETDELASSOCIATIF@PNDG.BE

FIXE : 063/45.71.26
MOBILE : 0485 20 26 19

LIEU : MAISON DU PARC NATUREL DE GAUME
RUE CAMILLE JOSET 1 - ROSSIGNOL

Nouvelle réglementation en matière d'épreuves cyclistes

Depuis le 1er janvier 2020, l'organisation d'épreuves cyclistes est régie par un arrêté royal spécifique, daté du 28 juin 2019. Sont concernées toutes les épreuves cyclistes qui présentent une notion de compétition (classement et/ou chronométrage). On ne parle donc pas ici des randonnées. Par contre, les épreuves tout-terrain, run & bike ou encore les triathlons devront se soumettre à ces nouvelles règles.

Les changements ont trait en premier lieu au timing : un dossier de demande complet doit être remis au plus tard **14 semaines** avant le début de l'épreuve. Celui-ci reprend, entre autres, l'identité de l'organisateur, du directeur de course et du coordinateur sécurité, l'itinéraire et l'horaire de la course, les zones sensibles, la liste des carrefours, la liste des véhicules avec laissez-passer et autorisation de suivre, l'autorisation d'utilisation des terrains d'un domaine non public…

Si l'épreuve se déroule sur plusieurs communes, un bourgmestre de référence est désigné (en principe celui de la commune d'arrivée), et une ou plusieurs réunions de coordination seront organisées. Si la demande d'autorisation doit être adressée à tous les bourgmestres des communes traversées, le dossier sécurité ne doit lui être remis qu'au bourgmestre de référence. Celui-ci se charge de demander les autorisations d'utilisation des routes régionales pour tout le parcours, et également l'avis COAMU.

Dans les six semaines avant l'épreuve, chaque bourgmestre doit donner son accord définitif par écrit. L'autorisation doit lister le nombre de signaleurs et les conditions de sécurité à respecter (catégorisation des carrefours, prescription pour la zone d'arrivée…). Elle reprend aussi les arrêtés de police nécessaires au bon déroulement de la course (autorisation de passage, interdictions temporaires de circulation, déviations du trafic…).

Certaines règles relatives aux points d'attention sont précisées par la nouvelle législation, notamment concernant :

- les zones sensibles (départ, arrivée, ravitaillement…),
- les obligations en matière de véhicules d'ouverture et de fermeture,
- la catégorisation des carrefours et la mission des signaleurs,
- les laissez-passer et autorisations de suivre,
- la couverture médicale à assurer.

Une organisation en vue ?

Le dossier à remplir se trouve sur le site internet communal, rubrique « Organisation de manifestations ». N'hésitez pas non plus à prendre contact à l'avance avec l'administration qui pourra répondre à vos questions et vous aiguiller dans la préparation de votre événement.



3 Villages pour la Vie – Le défi de Johan & Toby !

Vous n'êtes pas sans savoir que le COVID aura eu raison de l'organisation du week-end qui devait initialement être organisé les 3, 4 et 5 avril derniers.

Ce n'est pas pour autant que toutes les activités liées à cette manifestation se sont arrêtées !

Le dimanche 26 juillet dernier, à 16h30, des membres du groupe Télévie, des amis et la famille étaient tous présents pour applaudir leur héros du jour au lac de Conchibois.

Johan MARTHE, un jeune homme habitant Châtillon, a réalisé un défi : parcourir en une semaine +/- 700km à vélo accompagné de son fidèle compagnon, son chien Toby, installé dans sa petite remorque.

Il est parti le lundi 20 juillet de Châtillon.

C'est en camping qu'il a passé ses deux premières nuits, les propriétaires des campings lui ont offert l'hospitalité des lieux en cadeau pour ce geste en faveur du Télévie.

L'étape la plus éloignée était dans le Tournaisis où il a passé la nuit dans sa famille avant de reprendre le chemin du retour, en passant par les lacs de l'Eau d'Heure, Bouillon et, pour terminer, Saint-Léger.

C'est un sportif heureux, fier de son parcours en solitaire, que ce jeune cycliste a expliqué que pour lui cette semaine avait été un vrai bonheur, que ce soit dans l'effort accompli en souvenir à son grand père décédé d'un cancer que dans les rencontres faites au fil des jours.

L'échevine des Sports l'a remercié pour ce beau geste en lui remettant un bouquet de fleurs et en le félicitant pour cet exploit qui lui a permis de récolter pas moins de 846 €.



3 Villages pour la Vie – Le défi de Johan & Toby ! (suite)

Un premier défi qui relance l'activité du Télévie sur la commune de Saint-Léger et donne le coup d'envoi pour l'an prochain, les 16, 17 et 18 avril 2021.

1ère étape :

Châtillon – Gouvy : 83 km en utilisant principalement les voies vertes.

2ème étape :

Gouvy – Huy : 87 km parcourus sur le tracé de la Flèche Wallonne.

3ème étape :

Huy – Charleroi : 110 km de voie verte en longeant la Meuse et la Sambre.

4ème étape :

Charleroi - Brunehaut (dans le Tournaisis) : 110 km de RAVeL.

5ème étape :

Brunehaut - les Lacs de l'Eau d'Heure : 108 km sous la pluie et le soleil.

6ème étape :

Lacs de l'Eau d'Eau d'Heure – Bouillon : 101 km roulés en solitaire pour des raisons de sécurité et de confort pour Toby.

7ème et dernière étape :

Bouillon - Saint-Léger : 65 km avec, à l'arrivée, un verre de l'amitié bien mérité partagé !









Danse africaine avec percussions live

Dans la petite salle du complexe sportif de Saint-Léger le mercredi de 18h30 à 19h30.
Stage d'essai **gratuit** le dimanche **20 septembre** de 9h30 à 11h

Prix : 50 € par trimestre (10 séances) + 5€ par adhésion par année civile

Accessible à partir de 10 ans

Contact :
Kélén Foli asbl - 0471/32.53.38 - kelenfoli@gmail.com

Dates des cours :

1er trimestre
23 et 30 septembre
7, 14, 21 et 28 octobre
18 et 25 novembre
2 et 9 décembre

2ème trimestre (2021)
20 et 27 janvier
3,10 et 24 février
3, 10, 17, 24 et 31 mars

3ème trimestre (2021)
21 et 28 avril
5, 12, 19 et 26 mai
2, 9, 16 et 23 juin

Cours de Yoga à Saint-Léger

L'asbl « Yoga Terre Happy » vous propose des cours de Kundalini Yoga tous les mercredis de 20h à 21h30

Le yoga est une pratique née en Inde il y a des milliers d'années et signifie Union. Sa pratique a pour principal objectif d'unir et équilibrer le corps physique, le mental et l'âme.

Le Kundalini Yoga est un yoga très complet et assez énergique. Les techniques proposées sont précises, puissantes et variées : utilisation de postures dynamiques ou statiques, de différentes techniques de respirations, de mantras, de relaxations et de méditations.

Il s'agit d'une rencontre avec soi-même et, être souple n'est absolument pas nécessaire pour le pratiquer. Le but est de faire circuler harmonieusement l'énergie dans notre corps (qu'il s'agisse du système circulatoire, digestif, nerveux, respiratoire, lymphatique, immunitaire, énergétique, etc.). Ceci permet d'être plus résistant face aux maladies, fluidifie notre vie et apporte de la joie. Il nous porte vers plus d'authenticité dans ce que nous vivons.

Bref, les bienfaits du yoga sont longs à lister… N'hésitez donc pas à venir l'essayer pour apprécier par vous-même.

Pour tous renseignements merci de contacter Marie Vandingenen, diplômée instructrice Kundalini Yoga

Tél. : 0487/37.09.01

Mail : marievdgn@yahoo.fr



VIE TOURISTIQUE



Bilan de la saison estivale

Cette saison estivale restera une année particulière pour nous tous !

Un anniversaire les 10 ans de l'obtention du label pavillon bleu !

Malgré les restrictions imposées suite au Covid-19 en mars, nous avons eu la chance, le bonheur d'ouvrir la saison au lac de Conchibois !

En quelques jours, nous avons tout organisé : une terrasse plus espacée et accueillante, l'achat de matériel spécifique afin de mettre tout en œuvre pour le respect des mesures sanitaires prévues.

Un renforcement des équipes au bar, à la surveillance de la baignade, du site en général et également à l'entretien journalier des lieux.

Une équipe de jeunes motivés, masqués, prêts à relever un défi de taille pour le bien de tous !

Tous ont fait de leur mieux pour offrir aux vacanciers gaumais et bien au-delà de bons moments ensoleillés !

Nous n'avons qu'un mot pour eux : MERCI !













Bilan de la saison estivale (suite)







Annulation de la fête du miel 2020

Le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger en Gaume a décidé d'annuler la fête du miel 2020.

Les délais de préparation devenant trop courts, et les nombreuses questions sur les modalités de l'organisation en fonction des mesures édictées par les autorités, ont fait penser qu'il ne serait pas possible d'organiser la fête dans les meilleures conditions.

En gageant que l'année prochaine sera libérée de tous ces problèmes, toute l'équipe du SI espère revoir ses exposants et ses nombreux visiteurs en septembre 2021.

Le Goût de la Gaume

Le Parc Naturel de Gaume vous invite à découvrir la première édition de son restaurant éphémère !



Plaine d'été 2020

Depuis quelques années déjà, l'Administration Communale de Saint-Léger organise des plaines d'été destinées en priorité aux enfants résidant sur le territoire de la commune.

Cette année, la plaine a revêtu un caractère exceptionnel et inédit jusqu'alors.

Après avoir pris une première décision d'annuler les plaines suite aux mesures sanitaires et de sécurité strictes liées au Covid-19, nous avons finalement décidé de les organiser suite aux mesures de déconfinement. Toutefois, et afin de respecter les mesures de sécurité décidées par le CNS, nous avons dû adapter nos plaines en limitant le nombre de participants et en organisant des bulles de contacts.

C'est ainsi que du lundi 20 juillet au vendredi 7 août inclus, la plaine a ravi de nombreux enfants de 2,5 ans à 12 ans.

Trois semaines de plaine étaient consacrées aux plus petits de « 2,5 à 4 ans » et organisées dans les locaux de l'AES de Meix-le-Tige, et deux semaines de plaine pour les « 5-12 ans » ont été organisées à la salle des fêtes et à l'école de Chatillon.

Au cours de ces semaines bien animées, différents thèmes ont été abordés …

Pour la plaine des grands : « Eau, Air, Terre, Feu » et « Mythes et Légendes ».

Pour les plus petits : « Les contes », « Le monde marin » et « Les 5 sens ».

C'est une belle équipe d'animatrices et d'animateurs, pour la plupart breveté(e)s, Laurine, Jérôme, Guillaume, Flavie, Emile et Elise ainsi que Manon, Amandine et Claire dirigée par deux coordinateurs, Laurence et Claude, tous motivés et dynamiques qui ont proposé aux enfants des animations diverses, petits et grands jeux, balades, activités culinaires et bricolages de tous genres en rapport avec le thème abordé.

C'est ainsi que nous avons compté 123 inscriptions dont 76 pour les plaines des « grands » et 47 inscriptions pour les plaines réservés aux « petits » !

Au cours de la 2ème semaine de plaine des petits, c'est Pauline de la bibliothèque de Saint-Léger qui est venue conter des histoires afin d'enchanter les enfants de « 2,5 à 4 ans ».

Un tout grand merci à tous ces animateurs, animatrices, coordinateur et coordinatrice passionnés pour avoir captivé et émerveillé tous nos enfants. Un merci spécial au Dr HANOTIAU, le médecin référent de la plaine pour sa bonne collaboration. Merci également aux techniciennes de surface, Cindy, Liliane et Isabelle pour leur efficacité durant cette plaine particulière.

Toutes les photos sont visibles sur le site de l'Accueil Temps Libre : https://sites.google.com/site/atlsaintleger







Suite des photos aux pages 12 et 13.

Remise des CEB

Suite aux mesures sanitaires et de sécurité liées au Coronavirus, les élèves de 6ème primaire des trois implantations communales et de l'école libre n'ont pu passer l'épreuve externe certificative comme à l'accoutumée. Leur réussite s'est basée essentiellement sur leur travail régulier en classe, et à domicile durant la période de confinement.

N'ayant pu organiser la cérémonie traditionnelle au complexe sportif de Saint-Léger, le Collège communal a tenu malgré tout à marquer l'évènement.

Une petite cérémonie de remise des CEB a donc été organisée dans chaque école le vendredi 26 juin dernier.

En présence du Bourgmestre, de l'échevine de l'Enseignement, des directions d'école et des titulaires, chaque élève a reçu son certificat d'études de base, son attestation de suivi du cours d'anglais, ainsi qu'un chèque-cadeau d'une valeur de 20 euros offert par la Commune.

Et en souvenir de cette fin d'année scolaire très particulière, la Commune a tenu à offrir à chaque élève, titulaire et direction, un coffret garni d'un stylo et d'un porte-mine.

Une page se tourne… et dès septembre prochain, une nouvelle aventure commence pour nos jeunes ! Nous leur souhaitons plein succès dans leurs études futures.

Remise des CEB

Les élèves ayant reçu le CEB sont :

Classe de **Monsieur Jean-Yves VÉRITER** :
Ecole Libre de Saint-Léger

- Tom CHEVIGNÉ
- Lilou COPPENS
- Nathan DECOUX
- Erine FONTAINE
- Romain GERONDAL
- Louis GODFROID
- Elise HAVAUX
- Eugène LANGLOIS
- Zoé LERMUSIEAU
- Clara MAURY
- Lisa PECHON
- Eulalie PIRON
- Charline RONGVAUX
- Antide THIRY
- Alexandra VANDERHAEGHEN
- Mathis VLOT



Classe de **Madame Natacha DELCOUR** :
Ecole communale de Châtillon

- Quentin BALON
- Coline BRASSEUR
- Emy CORDIER
- Alice LIEGEOIS
- Ulrike MARQUANT
- Nell MICHEL
- Céline NAVIAUX
- Emy REZETTE



Classe de **Madame Anick LIEFFRING**
Ecole communale de Meix-le-Tige

- Clara GILLET
- Clémentine GRIDEL
- Aymeric HEUREUX
- Hugo PEIFFER
- Eric-Junior PIRLOT
- Juliette PONCIN
- Lorenzo SARZI
- Noam WOLFF



Classe de **Monsieur Yannick NIZET** :
Ecole communale de Saint-Léger

- Oscar BOSCH
- Sabina DUDAYEVA
- Camille EMONDS
- Yanis FRISCH
- Kilian GEORGES
- Abdulrahman KARATCHOL
- Léa KASHUMOV
- Khiara PECHON
- Yahya SAMIR
- Margot SIMONIS
- Cyril STEVELER
- Manon THYS




Plaine des petits
20-24 juillet




Plaine des
20 - 24 juil


Plaine des
grands
27 -31 juillet




Plaine
des petits
27-31
juillet

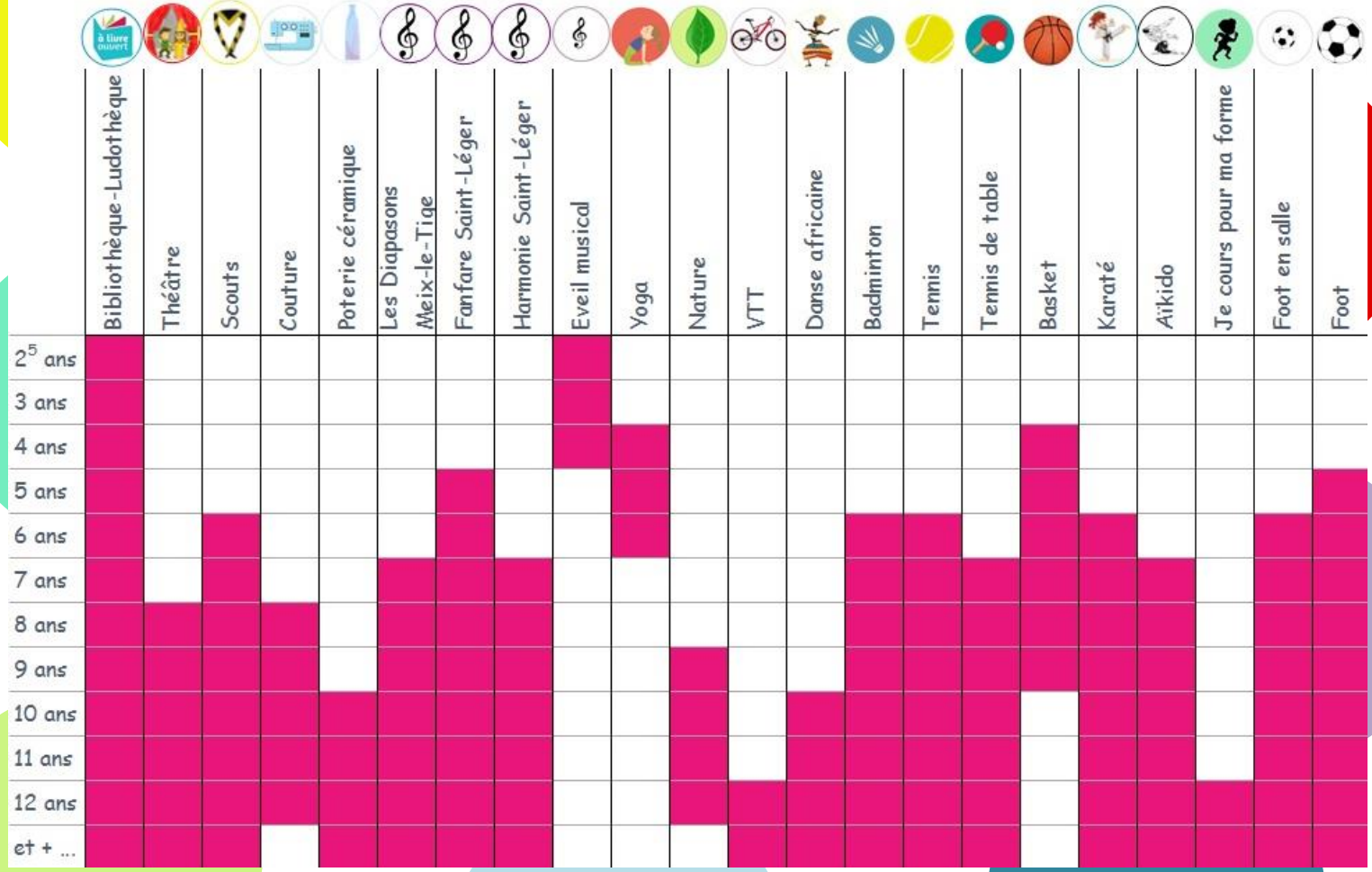

grands
let






Plaine
des petits
3 - 7 août

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX ENFANTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER :



Pour plus d'informations : Coordination Accueil Temps Libre Saint-Léger

www.sites.google.com/site/atlsaintleger

auxane.jacob@promemploi.be

063/58 99 26 0496/53 82 88



CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Attention – COVID-19 !

Toutes les organisations peuvent être annulées ou reportées en fonction des prochaines décisions du Conseil National de Sécurité.

Merci de vous informer de l'évolution de la situation auprès des différents organisateurs afin d'obtenir une confirmation de la tenue de l'événement.

Septembre 2020

21/09/2020

Vente de bois publique
À 9h30 au complexe sportif de Saint-Léger
Infos et catalogues : Cantonnement DNF d'Arlon - Place Didier 45 - 6700 Arlon - Tél. : 063/58.91.51 - Fax : 063/58.91.55 - arlon.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Octobre 2020

18/10/2020

Marche Adeps
Sur chemins forestiers et campagnards
Départ à la salle communale de Châtillon.
Org.et renseignements : S.I. Saint-Léger : 0471/66.96.18
Guy François 0497/68.69.15

Novembre 2020

09/11/2020

Collecte de sang
À la salle des fêtes de Saint-Léger
De 16h00 à 20h00

Décembre 2020

04 – 05 – 06/12/2020

6ème édition de la foire aux vins
À la salle communale de Châtillon
Organisation : Syndicat d'Initiative de Saint-Léger
Renseignements : Bernard SAINTMARD – 0473/99.94.52 ou 063/22.37.63



Ma Cuisine 30 ans
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

Chauffage
Sanitaire
Ventilation

JOSY GONRY SPRL

2 rue des Balbuzards
Zoning industriel
6761 LATOUR
Tél. 063/57 96 44

info@josygonry.be
www.josygonry.be

KÉVIN BILOCQ

TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT

+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN

Poncelet Assurances

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886